

L'Association Régionale des Infirmes Moteurs Cérébraux (ARIMC), fondée par des parents et amis des personnes handicapées, développe depuis 50 ans des solutions d'accompagnement et de prises en charge innovantes et toujours plus adaptées pour les personnes atteintes de paralysie cérébrale.

L'Infirmité Motrice Cérébrale, au sens plus large de paralysie cérébrale, se définit comme un état non évolutif et non héréditaire, qui résulte de la destruction de certaines cellules du cerveau, lésion cérébrale survenue dans la période anténatale ou périnatale. Le trouble prédominant est le trouble moteur. La paralysie cérébrale, touche en France 2,25 naissances sur 1000.

En 2009, 650 personnes handicapées sont accueillies quotidiennement dans 20 centres et services de l'ARIMC. Aussi, la nécessité de structurer les actions actuelles et futures de l'Association devient une évidence. C'est l'objet du présent projet associatif.

Le projet associatif exprime l'identité, les valeurs et les buts de l'Association. Il constitue les fondements des actions de tous ceux qui contribuent d'une manière ou d'une autre, parents, bénévoles, professionnels, pouvoirs publics, sympathisants, donateurs à l'atteinte des objectifs qu'elle s'est fixée. Il renforce également l'engagement associatif de ses adhérents. Il s'inscrit dans le cadre des lois récentes « *pour l'égalité des droits et des chances, la participation des personnes handicapées* », dite « *loi handicap* ».

Les valeurs de l'ARIMC constituent les références de toutes les actions et **le cadre éthique** de tous ceux qui les développent. L'ARIMC affirme que la personne en situation de handicap a droit au respect, à la reconnaissance de son histoire, à une protection en rapport avec sa vulnérabilité. Elle lui reconnaît un rôle moteur dans la définition des projets, des modalités et des règles concernant son mode de vie. Les familles sont actrices, partenaires du

projet de la personne handicapée. Elles exercent entre elles une solidarité active.

L'organisation et les principes d'actions permettent de garantir la mise en œuvre des projets des personnes handicapées.

L'ARIMC, association à but non lucratif, mais également entreprise de service, s'est dotée d'une organisation adaptée pour répondre efficacement à ses objectifs. La gouvernance définit le cadre politique, la dimension associative, source des forces sans cesse renouvelées, des familles et amis, tous adhérents à l'Association. La « dirigeance » est chargée de la mise en œuvre de cette politique, de la réalisation des projets individuels, dans un cadre de gestion rigoureuse, par des professionnels aux compétences reconnues, recherchant l'efficacité des dispositifs d'accompagnement et de socialisation, proposant une pédagogie adaptée à l'enfant et un développement répondant aux capacités et à l'âge de l'adulte. Les bénévoles, désireux d'aider à la réalisation d'actions au bénéfice des personnes handicapées y trouvent également leurs places.

Les axes de développement constituent le guide des actions des bénévoles et des professionnels avec des références sociales, économiques, techniques et sociétales.

L'ARIMC centre ses efforts sur la prise en charge et le « prendre soin » des personnes de tous âges porteuses d'un handicap moteur cérébral ou dont les manifestations sont de même nature. Elle a pour ambition de rester un acteur reconnu du secteur social et médico-social et un interlocuteur incontournable des pouvoirs publics en Rhône-Alpes. Elle mène une politique novatrice et dynamique en matière de réponses aux besoins. Elle coopère avec des associations poursuivant des buts analogues, afin de peser davantage sur les pouvoirs publics, tout en conservant une stricte neutralité politique.

« **Chaque personne est unique, elle a droit au respect de son histoire et de ses valeurs** », est inscrit dans la charte de l'Association. La personne handicapée est acteur de sa propre vie. En ce sens, et conformément à la loi, elle a droit d'élaborer et de défendre son projet de vie, formalisé dans le projet individuel.

Aussi, l'ARIMC permet à chacun d'avoir une vie citoyenne, sociale, sportive, culturelle et culturelle, mais aussi une vie affective, en adéquation avec ses propres aspirations et ses capacités.

Dans cet objectif, elle favorise et développe

- la scolarisation et la formation tout au long de la vie,
- le travail adapté, un des moyens de développement personnel,
- l'accueil de jour, pour des activités respectant le rythme et le choix de vie,
- les hébergements, internats pour les enfants, chambres individuelles comme espaces privatifs pour les adultes, Foyers d'Accueil Médicalisé, Maisons d'Accueil Médicalisé en fonction des besoins de soins,
- les interventions et aides à domicile, pour les projets basés sur une vie dans un domicile privé,
- les loisirs et les vacances, indispensables à l'épanouissement,
- la médicalisation, la personne IMC n'est pas une personne malade mais, comme tout un chacun, elle a droit aux soins qu'exige son état de santé, que ces soins soient inhérents ou non à la paralysie cérébrale.

Ces axes de développement constituent la trame des **orientations stratégiques** qui sont déployées par tous les acteurs, professionnels, bénévoles, familles, avec le soutien des pouvoirs publics.

Traduites sous forme de **plans stratégiques pluriannuels**, des objectifs précis sont clairement définis et leur réalisation est régulièrement suivie par le Conseil d'Administration de l'ARIMC.

Les orientations stratégiques

La politique associative

- ❖ *Affirmer la dimension politique dans le domaine de la paralysie cérébrale*
- ❖ *Développer la synergie avec les associations du domaine du handicap*
- ❖ *Renforcer la base associative : adhérents et fonds propres*

Les actions associatives

- ❖ *Créer des réseaux de solidarité pour les présences à domicile*
- ❖ *Apporter des aides aux vacances et proposer des animations de week-end pour les adolescents et adultes*
- ❖ *Mobiliser bénévoles, amis et sympathisants non adhérents*
- ❖ *Développer l'information, soirées à thème, colloques, groupes de paroles.*

La création d'établissements et services

- ❖ *Enrichir les réponses dans le domaine de l'enfance et des adultes*
- ❖ *Optimiser l'offre en matière géographique, améliorer la qualité des transports et offrir des réponses médicales dans les CAJ*
- ❖ *Développer les accueils temporaires, les solutions de transition, les projets spécifiques liés au vieillissement*
- ❖ *Obtenir l'agrément du siège et du service social*
- ❖ *Prendre en compte la dimension environnementale*

La gestion des ressources humaines et la gestion financière

- ❖ *Gérer les talents, conduire la mutation en organisation apprenante, accompagner les changements*
- ❖ *Se doter d'une trésorerie et de fonds de roulement pour les projets*
- ❖ *Rénover et entretenir le patrimoine immobilier*

La communication interne et externe

- ❖ *Présenter les prises de position de l'ARIMC, développer les relations avec les médias*
- ❖ *Expliquer et rendre cohérente la voix associative tant en interne qu'en externe.*
- ❖ *Communiquer dans les milieux scolaires et universitaires*